



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 12 OCTOBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 12 octobre 2019 à 10h00, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean-Philippe Martin	maire
Jean-Pierre Lavoie	cons. au poste no: 1
Daniel Kempa	cons. au poste no: 2
Christiane Légaré	cons. au poste no: 3
Jacques Hébert	cons. au poste no :4
Ginette Lynch	cons. au poste no: 5
Denis Desautels	cons. au poste no: 6

Assiste également à la réunion madame Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Mot de bienvenue du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

Adoption de l'ordre du jour

281-10-2019

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour avec les modifications suivantes:

Les titres suivants sont modifiés ainsi:

- 3.4 Acceptation de la retraite anticipée du chef des opérations du service de sécurité incendie (SSI)
- 3.5 Acceptation de la démission d'un premier répondant (PR)

Les sujets suivants sont ajoutés :

- 4.5 Autorisation de paiement des coûts supplémentaires pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de ville
- 8.4 Suivi du dossier par Monts et Vals

Les sujets suivants sont reportés :

- 1.1.3 Procès-verbal du 14 septembre 2019
- 5.3 Octroi de mandat pour la réparation d'une borne sèche

Et tel que reproduit ci-dessous :

ASSEMBLÉE DU 12 OCTOBRE 2019 À 10H

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

Période de questions

Nouvelles du conseil

1. Administration

- 1.1 Procès-verbaux
 - 1.1.1 Procès-verbal du 10 août 2019
 - 1.1.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 septembre 2019
 - 1.1.3 Procès-verbal du 14 septembre 2019
- 1.2 Bordereau de correspondances
 - 1.2.1 Chalet en décrépitude sur le chemin du Colibri
 - 1.2.2 Programme d'aide à la voirie locale – confirmation du montant de la subvention
 - 1.2.3 Confirmation de la conformité de la reddition de compte transmise au MAMH dans le cadre du volet *Entretien des routes locales*
 - 1.2.4 Feuillet d'information sur l'admissibilité des élues municipales et des élus municipaux au RQAP
 - 1.2.5 Résolution de la Ville de Mont-Tremblant – Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 12 OCTOBRE 2019

- 1.3 Règlements municipaux
- 1.4 Poursuite du mandat pour la formation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement
- 1.5 Poursuite du mandat pour la réorganisation du service d'inspection
- 2 Ressources financières**
 - 2.1 Rapport des dépenses
 - 2.2 Rapport des salaires
 - 2.3 Attribution de surplus pour l'achat de bacs noirs et verts
 - 2.4 Autorisation de paiement des quotes-parts de la MRC des Laurentides
 - 2.5 Adoption du budget de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) pour l'année 2020
 - 2.6 Autorisation de demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales
 - 2.7 Autorisation de paiement de la facture d'Amyot Gélinas pour des services professionnels
 - 2.8 Don à la Radio Vallacquoise
 - 2.9 Autorisation d'achat d'un classeur
 - 2.10 Autorisation de paiement du 2^{ème} versement de la Quote-part pour la Sûreté du Québec
- 3 Ressources humaines**
 - 3.1 Embauche au poste de capitaine par intérim - service de sécurité incendie
 - 3.2 Embauche d'un premier répondant
 - 3.3 Octroi de contrat à PG Solutions pour la formation
 - 3.4 Acceptation de la retraite anticipée du chef des opérations du service de sécurité incendie (SSI)
 - 3.5 Acceptation de la démission d'un premier répondant (PR)
- 4 Ressources matérielles et immobilières**
 - 4.1 Autorisation d'entamer les démarches pour la construction neuve du garage municipal et de la caserne et création d'un comité de travail
 - 4.2 Autorisation de paiement du décompte numéro 2 pour les travaux de réfection du barrage du lac Quenouille
 - 4.3 Autorisation de paiement de la facture de DEC Enviro dans le cadre du dossier du barrage du lac Quenouille
 - 4.4 Autorisation de paiement de la compensation pour les pertes permanentes d'habitat du poisson dans le cadre du dossier du barrage du lac Quenouille
 - 4.5 Autorisation de paiement des coûts supplémentaires pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville
- 5 Sécurité publique**
 - 5.1 Confirmation de la composition du comité des mesures d'urgence
 - 5.2 Autorisation d'octroi de mandat pour la réparation et les inspections des appareils respiratoires et des réservoirs d'air pour le Service de sécurité incendie (SSI)
 - 5.3 Octroi de mandat pour la réparation d'une borne sèche
- 6 Réseau routier, transport**
 - 6.1 Approbation des coûts et attribution du mandat pour l'achat du matériel pour le rechargement du chemin Val-des-Lacs dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale
 - 6.2 Approbation des coûts et attribution du mandat pour l'achat du matériel pour le rechargement du chemin Lac Quenouille dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale
 - 6.3 Autorisation de paiement des achats de matériaux pour le chemin Paiement suite aux inondations en début d'année
 - 6.4 Autorisation de location d'une chargeuse
- 7 Gestion du territoire et du milieu**
 - 7.1 Demande de dérogation mineure
 - 7.2 Demande de PIIA
 - 7.3 Octroi d'une servitude à Aqua-Gestion Inc.
 - 7.4 Autorisation d'octroi de mandat pour l'évaluation des frais de parc pour le lot 8B-3, rang 13, canton d'Archambault (chemin Lepoul)
 - 7.5 Autorisation d'octroi de mandat pour l'évaluation des frais de parc pour les lots 22A-56 à 22A-59, rang 11, canton d'Archambault (chemin Rivest)
- 8 Service à la collectivité**
 - 8.1 Bibliothèque
 - 8.1.1 Rapport mensuel de la bibliothèque
 - 8.2 Confirmation de l'organisation d'une danse d'Halloween
 - 8.3 Autorisation du projet et des coûts pour la réparation des œuvres d'art *Célébrons la culture* se trouvant devant le Centre Culturel et Communautaire
 - 8.4 Suivi du dossier par Monts et Vals

Période de questions
Levée de l'Assemblée

Période de questions

Aucune question n'est posée relativement à l'ordre du jour.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 12 OCTOBRE 2019

Nouvelles du conseil

Le maire informe les citoyens des sujets suivants :

Qu'une activité se tiendra aujourd'hui dans le cadre de la semaine de la prévention. Le Service de Sécurité Incendie avec la collaboration de la bibliothèque ont organisés un évènement qui se tient dans le stationnement de l'hôtel de ville.

Le maire fait un retour sur le congrès de la FQM et présente les sujets suivants :

- Nouvelle signature d'un nouveau pacte fiscal pour 5 ans;
- L'enveloppe de la voirie locale sera bonifiée de 200 millions;
- Le gouvernement va augmenter les montants au niveau des tenants de taxes pour les terres de la Couronne;
- Il y aura une fusion des programmes FDT et FARR gérés par la MRC des Laurentides et une bonification sera accordée;
- Le gouvernement annonce qu'un pourcent (1%) de la taxe de vente du Québec sera remise progressivement aux municipalités.

1. ADMINISTRATION

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 10 août 2019

282-10-2019

CONSIDÉRANT les corrections suivantes à apporter au projet de procès-verbal :

- la correction d'orthographe au deuxième considérant du point 3.1 ;
- l'ajout du montant supplémentaire de deux dollars de l'heure (2 \$ / heure) pour le point 3.5 ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2019 soit et est accepté avec les corrections suivantes :

- la correction d'orthographe au deuxième considérant du point 3.1 ;
- l'ajout du montant supplémentaire de deux dollars de l'heure (2 \$ / heure) pour le point 3.5.

1.1.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 septembre 2019

283-10-2019

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 septembre soit et est accepté.

1.1.3 Procès-verbal du 14 septembre 2019

Ce sujet est reporté.

1.2 Bordereau de correspondances

- 1.2.1 Chalet en décrépidité sur le chemin du Colibri
- 1.2.2 Programme d'aide à la voirie locale – confirmation du montant de la subvention
- 1.2.3 Confirmation de la conformité de la reddition de compte transmise au MAMH dans le cadre du volet *Entretien des routes locales*
- 1.2.4 Feuillet d'information sur l'admissibilité des élu·es municipales et des élu·es municipaux au RQAP
- 1.2.5 Résolution de la Ville de Mont-Tremblant – Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 12 OCTOBRE 2019

1.3 Règlements municipaux

Aucun sujet n'est présenté.

1.4 Poursuite du mandat pour la formation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

284-10-2019

CONSIDÉRANT la diversité et la complexité des dossiers à traiter ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Zonage.com pour un mandat de formation pour notre nouvelle ressource en poste ;

CONSIDÉRANT les besoins estimés à 84,25 heures s'étalant jusqu'à approximativement au début décembre 2019 ;

Le vote est demandé :

Pour : 4

Contre : 2

Monsieur Jacques Hébert désire inscrire sa dissidence en mentionnant que cela ne respecte pas les dépenses convenues. Madame Ginette Lynch inscrit également sa dissidence.

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à la majorité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs octroi le mandat de formation et de support à l'inspecteur en bâtiment et en environnement à Zonage.com pour un montant de 5 100 \$ plus les taxes, soit pour une banque d'heure de formation de 84,25 heures ;

ET

QUE cette dépense soit affectée au surplus.

1.5 Poursuite du mandat pour la réorganisation du service d'inspection

285-10-2019

CONSIDÉRANT le besoin d'une journée supplémentaire pour compléter le mandat de réorganisation du service d'inspection, soit 8 heures ;

CONSIDÉRANT QUE le montant pour cette journée s'élève à 480,00 \$ plus les taxes applicables ;

Le vote est demandé :

Pour : 4

Contre : 2

Monsieur Jacques Hébert et madame Ginette Lynch désirent inscrire leur dissidence en mentionnant que cette dépense aurait dû être approuvée préalablement par le conseil municipal.

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à la majorité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs ratifie et confirme l'ajout d'une journée, soit 8 heures, pour le mandat de réorganisation du service d'inspection au coût de 480,00 \$ plus les taxes applicables ;

ET

QUE cette dépense soit affectée au surplus.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 12 OCTOBRE 2019

2. RESSOURCES FINANCIÈRES

2.1 Rapport des dépenses du mois de septembre

286-10-2019

Dépôt du rapport de dépenses pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2019 fait :

Chèques émis de 9 632 à 9 677:	515 480,23 \$
Paieement par internet et retraits directs :	4 108,86 \$
Total des déboursés pour septembre 2019	519 589,09 \$

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire obtenir des informations complémentaires avant d'approuver le rapport de dépenses présenté ;

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le présent rapport de dépenses du mois de septembre 2019 soit reporté à la prochaine séance du conseil.

2.2 Rapport des salaires de mois de septembre

287-10-2019

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des salaires pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2019 :

89 salaires nets pour la somme de 40 778,58 \$

Le vote est demandé

Pour : 4

Contre : 2

Monsieur Jacques Hébert et madame Ginette Lynch désirent inscrire leur dissidence.

Il est proposé par madame Christine Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à la majorité des membres présents:

QUE le rapport des salaires du mois de septembre 2019 au montant total de 40 778,58 \$ soit accepté.

2.3 Attribution de surplus pour l'achat de bacs noirs et verts

288-10-2019

CONSIDÉRANT la commande de bacs effectuée vers la fin 2018 ou le début 2019 à la MRC des Laurentides ;

CONSIDÉRANT la facture de bacs reçue au montant de 2 460,78 \$ en 2019 suite à cette commande ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise le paiement de cette facture pour la somme de 2 460,78 \$;

ET

QUE cette dépense soit affectée au surplus.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 12 OCTOBRE 2019

2.4 Autorisation de paiement des quotes-parts de la MRC des Laurentides

289-10-2019

CONSIDÉRANT les factures de quotes-parts reçues de la MRC des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement des quotes-parts est prévu annuellement au budget ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise le paiement des quotes-parts à la MRC des Laurentides au montant de 147 019,00 \$ tel que prévu au budget.

2.5 Adoption du budget de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) pour l'année 2020

290-10-2019

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le 18 septembre 2019 ses prévisions budgétaires pour l'année 2020, lesquelles totalisent 2 410 268 \$;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires adoptées par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs doivent être adoptées par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2020 tel qu'adoptées par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs le 18 septembre 2019 et dont la copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2.6 Autorisation de demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales

291-10-2019

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre confirmant que le gouvernement annonçait une bonification de 30 millions de dollars pour l'entretien des routes locales de niveaux 1 et 2 lors du discours sur le budget 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre annonce une aide financière maximale de 117 171,00 \$ pour l'entretien des routes locales admissibles de notre municipalité ainsi que la transmission des exigences liées à cette aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité analysera cette aide financière et souhaite déposer une demande d'aide financière rapidement s'il y a lieu ;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise la direction générale à déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales et à signer tous les documents nécessaires.

2.7 Autorisation de paiement de la facture d'Amyot Gélinas pour des services professionnels

292-10-2019

CONSIDÉRANT la facture reçue au montant de 19 246, 12 \$ pour les services de comptabilité, excluant l'acompte au montant de 4 300,00 \$, pour l'audit de l'année



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 12 OCTOBRE 2019

2018 ainsi que pour l'assistance dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total pour ce dossier s'élève à 21 039, 40 \$;

CONSIDÉRANT QU'un crédit au montant de 362,18 \$ a été obtenu et ajuste ainsi le montant total à payer à 20 677,22 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise le paiement de cette facture au montant de 19 246, 12 \$ moins le crédit applicable au montant de 362,18 \$ taxes incluses.

2.8 Don à la Radio Vallacquoise

293-10-2019

CONSIDÉRANT l'incertitude quant à l'existence future de la Radio Vallacquoise aucun don n'a été prévu au budget 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes en charge de la Radio Vallacquoise désirent poursuivre la mission de la radio;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été faite à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 377-12-2018 à réserver la somme de 1 300,00 \$ dans le surplus pour l'achat de 84 balais poly zigzag, mais que cette dépense ne sera pas effectuée en 2019 ;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs réaffecte le surplus de 1 300,00 \$ prévu pour les balais poly zigzag dans la résolution 377-12-2018 à l'aide financière pour la Radio Vallacquoise.

2.9 Autorisation d'achat d'un classeur

294-10-2019

CONSIDÉRANT la réorganisation du service des inspecteurs en bâtiment et en environnement ;

CONSIDÉRANT le besoin d'obtenir un nouveau classeur au coût de 656,04 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise l'achat du classeur pour le service d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la somme de 656,04 \$ plus les taxes applicables et la livraison ;

ET

QUE les transferts de poste suivants soient effectués pour couvrir cette dépense :



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 12 OCTOBRE 2019

<i>Demande justification</i> /	<i>Montant</i>	<i>Transferts suggérés + Code grand livre</i>
Achat d'un classeur pour les inspecteurs	731,04 \$ avant taxes G/L 02 61000 670 – 80% G/L 02 47000 670 – 20 %	G/L 02 61000 643 (outils) 100,00 \$ G/L 02 61000 650 (vêtements) 400,00 \$ G/L 02 47000 494 (asso/abon) 100,00 \$ G/L 02 47000 649 (signalisation) 200,00 \$

2.10 Autorisation de paiement du 2^e versement de la quote-part pour la Sûreté du Québec

295-10-2019

CONSIDÉRANT la facture du deuxième versement de la quote-part reçue au montant de 84 847,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de la quote-part s'élève à 169 694,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu une affectation de surplus au montant de 5 150,00 \$ dans la résolution 190-07-2019 afin de couvrir le montant total à payer;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise le paiement du deuxième versement de la quote-part au montant de 84 847,00 \$.

3 RESSOURCES HUMAINES

3.1 Embauche au poste de capitaine par intérim - service de sécurité incendie

296-10-2019

CONSIDÉRANT la nouvelle description de poste pour le capitaine du Service de Sécurité Incendie (ci-après SSI) ;

CONSIDÉRANT QUE ce poste est vacant depuis plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un besoin pour combler ce poste et ainsi apporter un soutien administratif au directeur du SSI ;

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste pour permettre une promotion à l'interne ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a procédé à l'analyse ainsi qu'aux entrevues dans le cadre de ce poste ;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande l'embauche de monsieur Benoît Wherry au poste de capitaine par intérim au SSI ;

Le vote est demandé :

Pour : 4

Contre : 2

Madame Ginette Lynch et monsieur Jacques Hébert désirent inscrire leur dissidence.

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à la majorité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs nomme monsieur Benoît Wherry au poste de Capitaine par intérim au Service de Sécurité Incendie, et ce, à compter du 12 octobre 2019.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 12 OCTOBRE 2019

297-10-2019

3.2 Embauche d'un premier répondant

CONSIDÉRANT le recrutement de premiers répondants ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à la sélection et à l'entrevue du candidat ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande l'embauche de l'employé # 04-0021 au Service des premiers répondants ;

CONSIDÉRANT QUE la formation devra être suivie afin d'intégrer l'équipe ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs procède à l'embauche de monsieur Claude Villecourt au Service des premiers répondants ;

ET

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise et prévoit la formation nécessaire à ce nouveau premier répondant.

3.3 Octroi de contrat à PG Solutions pour la formation

298-10-2019

CONSIDÉRANT QUE l'analyse organisationnelle débutée par la direction générale ;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse a démontré un besoin de formation à l'interne pour l'utilisation d'un outil de travail essentiel, soit PG Solutions ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'utiliser cet outil de manière plus efficace et efficiente ;

CONSIDÉRANT QU'une formation de base d'une journée est suggérée pour commencer et identifier les besoins réels ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue au montant de 1 738,00 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise l'octroi du mandat pour la formation d'une journée offerte par PG Solutions pour la somme de 1 738,00 \$ plus les taxes applicables ;

ET

QUE cette dépense soit affectée au surplus.

Le maire, monsieur Jean-Philippe Martin, donne la présidence de la séance au maire remplaçant, monsieur Denis Desautels, pour la présentation des projets points.

Monsieur Denis Desautels présente les points ci-dessous.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 12 OCTOBRE 2019

3.4 Acceptation de la retraite anticipée du chef des opérations du Service de Sécurité Incendie (SSI)

299-10-2019

CONSIDÉRANT la lettre reçue par la Municipalité le 12 octobre présentant un départ à la retraite d'un pompier, soit monsieur Jean-Philippe Martin ;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs accepte la retraite anticipée de monsieur Jean-Philippe Martin pour le poste de chef d'opération dans le SSI, et ce, à compter du 12 octobre 2019.

3.5 Acceptation de la démission d'un premier répondant (PR)

300-10-2019

CONSIDÉRANT la lettre reçue par la Municipalité le 12 octobre présentant une démission d'un premier répondant, soit monsieur Jean-Philippe Martin ;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs accepte la démission de monsieur Jean-Philippe Martin pour le poste de premier répondant dans le SSI, et ce, à compter du 12 octobre 2019.

Monsieur Denis Desautels, maire suppléant, donne la présidence au maire suite à la présentation des points.

4 RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

4.1 Autorisation d'entamer les démarches pour la construction neuve du garage municipal et de la caserne et création d'un comité de travail

301-10-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu le rapport des professionnels embauchés pour établir le bilan de santé du garage municipal et de la caserne ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les professionnels, la Municipalité ne devrait pas investir dans la réparation de ces infrastructures compte tenu du résultat de leur analyse ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut créer un comité pour analyser les besoins actuels et futurs ainsi que les possibilités pour bâtir une nouvelle infrastructure ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité de travail déposera des recommandations au conseil municipal relativement à l'étude pour le dossier de construction d'un garage et d'une caserne ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité sera composé de la direction générale, de l'inspecteur de voirie, du directeur du service incendie, du conseiller, monsieur Denis Desautels, du maire, monsieur Jean-Philippe Martin et d'un remplaçant pour l'une de ces personnes en cas d'absence ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité sera dissout automatiquement à la fin de son mandat relativement à l'étude des besoins et de la présentation de recommandations au conseil dans le cadre de la construction d'un garage et d'une caserne ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 12 OCTOBRE 2019

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs crée un comité de travail pour l'analyse et les recommandations découlant du dossier pour la construction d'un garage et d'une caserne ;

QUE le comité soit formé des personnes suivantes :

- la direction générale ;
- de l'inspecteur de voirie ;
- du directeur du service incendie ;
- du conseiller, monsieur Denis Desautels ;
- du maire, monsieur Jean-Philippe Martin ;
- d'un remplaçant pour l'une de ces personnes en cas d'absence.

ET

QUE ce comité soit automatiquement dissout à la fin de son mandat.

4.2 Autorisation de paiement du décompte numéro 2 pour les travaux de réfection au Barrage du Lac Quenouille

302-10-2019

CONSIDÉRANT la réception de la deuxième facture de l'entreprise David Riddell Excavation/Transport pour la réfection du barrage du lac Quenouille en date du 18 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la somme s'élève à 164 332, 94 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité conserve une retenue contractuelle de 10% représentant la somme de 15 881,03 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement des ingénieurs chargés du projet de la firme Tetra Tech en date du 7 octobre 2019;

Madame Ginette Lynch quitte la salle, il est 11h25

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

ET

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise le paiement du deuxième versement à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport pour la somme de 164 332, 94\$.

Madame Ginette Lynch revient dans la salle, il est 11h27

4.3 Autorisation de paiement de la facture de DEC Enviro dans le cadre du dossier du barrage du lac Quenouille

303-10-2019

CONSIDÉRANT la facture reçue le 1^{er} octobre 2019 par la firme DEC Enviro au montant de 5 760,25 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement des ingénieurs chargés du projet de la firme Tetra Tech en date du 1^{er} octobre 2019 ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 12 OCTOBRE 2019

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise le paiement au montant de 5 760,25\$ taxes incluses à la firme DEC Enviro suite à leur réalisation du mandat relativement à l'analyse des matériaux pour la réfection du barrage du Lac Quenouille.

4.4 Autorisation de paiement de la compensation pour les pertes permanentes d'habitat du poisson dans le cadre du dossier du barrage du lac Quenouille

304-10-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas été en mesure d'effectuer des travaux compensatoires pour les pertes permanentes d'habitat du poisson dans le délai imparti;

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'autorisation des travaux prévoyait un montant à payer dans ce cas, soit un montant de 5 436,00 \$ qui doit être reçu avant le 30 octobre 2019 au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs paie la somme de 5 436,00 \$ au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs tel qu'entendu avec son représentant et prévu au Certificat d'autorisation obtenu en date du 24 septembre 2018.

4.5 Autorisation de paiement des coûts supplémentaires pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville

305-10-2019

CONSIDÉRANT la résolution 250-09-2019 permettant d'octroyer un mandat pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville pour la somme de 16 700,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le mandat a été donné à Toiture Calvé Enr. ;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux, il y a eu plusieurs problématiques notamment de grandes sections pourries, un chevron de toit pourri et à changer, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a évalué la valeur des coûts supplémentaires à 1 700,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur s'engage à charger seulement une partie de ces frais supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les coûts supplémentaires présentés par l'entrepreneur, soit un montant estimé de 950,00 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise le paiement des coûts supplémentaires au montant de 950,00 \$ plus les taxes applicables ;

ET

QUE cette dépense soit affectée au surplus.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 12 OCTOBRE 2019

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Confirmation de la composition du comité des mesures d'urgence

306-10-2019

CONSIDÉRANT la révision du plan de mesure d'urgence ;

CONSIDÉRANT la résolution 380-12-2018 prévoyant la composition du comité des mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la composition de ce comité ;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs abroge la résolution 380-12-2018 ;

ET

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs nomme les personnes suivantes au sein du comité des mesures d'urgence :

- Le maire, actuellement monsieur Jean-Philippe Martin ;
- Le conseiller affecter au dossier des mesures d'urgence, actuellement monsieur Jean-Pierre Lavoie ;
- La commis finances et sécurité civile, actuellement madame Lise Beauchamp ;
- La directrice générale, actuellement madame Katia Morin ;
- L'adjointe de direction, actuellement madame Lyne Villeneuve ;
- L'inspecteur de voirie, actuellement monsieur Martin Payette ;
- Qu'un remplaçant puisse être présent en cas d'absence d'une des personnes ci-haut identifiées.

5.2 Autorisation d'octroi de mandat pour la réparation et les inspections des appareils respiratoires et des réservoirs d'air pour le Service de sécurité incendie (SSI)

307-10-2019

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Acklands Grainger relativement aux services techniques pour l'entretien, la réparation, la vérification et la calibration d'équipement de sécurité au montant de 5 467,75 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection de nos appareils respiratoires et des réservoirs d'air plusieurs réparations et suivis sont nécessaires ;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs octroi le mandat pour la vérification et la réparation des appareils respiratoires et des réservoirs d'air pour le Service de sécurité incendie à la firme Acklands Grainger pour un montant de 5 467,75 \$ plus les taxes applicables ;

ET

QUE cette dépense soit affectée au surplus.

5.3 Octroi de mandat pour la réparation d'une borne sèche

Le sujet est reporté.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 12 OCTOBRE 2019

6 RÉSEAU ROUTIER, TRANSPORT

6.1 Approbation des coûts et attribution du mandat pour l'achat du matériel pour le rechargement du chemin Val-des-Lacs dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale

308-10-2019

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale ;

CONSIDÉRANT la lettre reçue confirmant l'attribution d'une somme de 14 102,00 \$;

CONSIDÉRANT la demande de prix envoyée aux firmes pour l'achat de matériel pour le rechargement du chemin Val-des-Lacs pour une estimation de 900 tonnes;

CONSIDÉRANT QUE deux réponses ont été reçues par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation Tremblant Nord a présenté le prix le plus bas, soit un montant total de 16 650,00 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le coût sera ajusté selon les quantités réelles obtenues ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise l'achat de matériel pour le rechargement du chemin de Val-des-Lacs avec l'entreprise Excavation Tremblant Nord pour la somme de 16 650,00 \$ plus les taxes applicables, le tout ajusté selon les quantités réelles, selon la valeur au tonnage identifié dans le prix présenté ;

ET

QUE cette dépense soit affectée au surplus tel que prévu à la résolution 190-07-2019.

6.2 Approbation des coûts et attribution du mandat pour l'achat du matériel pour le rechargement du chemin Lac Quenouille dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale

309-10-2019

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale ;

CONSIDÉRANT la lettre reçue confirmant l'attribution d'une somme de 14 102,00 \$;

CONSIDÉRANT la demande de prix envoyée aux firmes pour l'achat de matériel pour le rechargement du chemin Lac-Quenouille pour une estimation de 650 tonnes;

CONSIDÉRANT QUE deux réponses ont été reçues par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation Tremblant Nord a présenté le prix le plus bas, soit un montant total de 11 375,00 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le coût sera ajusté selon les quantités réelles obtenues ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 12 OCTOBRE 2019

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise l'achat de matériel pour le rechargement du chemin Lac Quenouille avec l'entreprise Excavation Tremblant Nord pour la somme de 11 375,00 \$ plus les taxes applicables, le tout ajusté selon les quantités réelles selon la valeur au tonnage identifier dans le prix présenté ;

ET

QUE cette dépense soit affectée au surplus tel que prévu à la résolution 190-07-2019.

6.3 Autorisation de paiement des achats de matériaux pour le chemin Paiement suite aux inondations en début d'année

310-10-2019

CONSIDÉRANT QUE le chemin Paiement a subi de gros dommages lors des inondations 2019 à la fonte des neiges ;

CONSIDÉRANT QUE du matériel était nécessaire rapidement afin de rendre le chemin sécuritaire et accessible ;

CONSIDÉRANT la facture reçue de l'entreprise Excavation Miller 2014 au montant de 10 408,56 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs ratifie cette dépense et permettre le paiement de la facture à l'entreprise Excavation Miller 2014 au montant de 10 408,56 \$ plus les taxes applicables ;

ET

QUE cette dépense soit affectée au surplus.

6.4 Autorisation de location d'une chargeuse

311-10-2019

CONSIDÉRANT les besoins des travaux publics ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de l'entreprise Lou-Tec pour la location d'une chargeuse au montant de 8 395, 00 \$ par mois plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux publics estiment la location pour une période de quatre (4) semaines, soit un (1) mois ;

CONSIDÉRANT QUE la chargeuse est notamment nécessaire pour la réception et le mélange du sable et du sel pour la préparation de la saison hivernale, pour les gros rebuts, pour l'asphalte chaude, etc.;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise la location d'une chargeuse à l'entreprise Lou-Tec pour la somme d'environ 10 000 \$ plus les taxes applicables ;

ET

QU'un transfert de poste soit prévu.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 12 OCTOBRE 2019

7 GESTION DU TERRITOIRE ET DU MILIEU

7.1 Demande de dérogation mineure

Aucune demande n'est présentée.

7.2 Demande de PIIA

Aucune demande n'est présentée.

7.3 Octroi d'une servitude à Aqua-Gestion Inc.

312-10-2019

CONSIDÉRANT la demande présentée par Aqua-Gestion pour obtenir une servitude pour l'utilisation d'un terrain appartenant à la Municipalité dans le cadre du remplacement d'un puit ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne les matricules 3915-68-2607 et 3915-66-0819, soit deux terrains appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce réseau d'aqueduc privé dessert environ 45 propriétés de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le représentant d'Aqua-Gestion Inc. (ci-après Aqua-Gestion) a présenté une description détaillée des travaux à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude est nécessaire pour l'enfouissement des conduits d'eau et d'électricité ainsi que pour l'obtention d'un droit de passage et d'entretien pour se rendre au puit ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite également construire une station de contrôle des pompes et des pressions sur le terrain matricule 3915-68-2607 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais pour les travaux, la remise en état, les professionnels seront assumés par Aqua-Gestion ;

CONSIDÉRANT QU'Aqua-Gestion est le seul et unique responsable de son réseau et qu'il devra assumer tous les frais découlant de l'entretien, de la remise en état des lieux lors de l'utilisation, et ce, sans limitations ;

CONSIDÉRANT QU'Aqua-Gestion devra s'assurer et est responsable de s'assurer qu'il respecte toutes les lois, règlements applicables ;

CONSIDÉRANT QU'Aqua-Gestion devra déposer tous les documents demandés par la Municipalité afin de compléter sa demande ;

CONSIDÉRANT QU'Aqua-Gestion devra mandater et payer un arpenteur-géomètre pour l'établissement de l'assiette de la servitude ainsi qu'un notaire pour la préparation de la servitude et tous les suivis et publications nécessaires pour la rendre effective, le tout selon les directives de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier et des emplacements de la servitude demandés par les inspecteurs municipaux et leur recommandation ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU lors de la réunion qui s'est tenue le 7 octobre dernier ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 12 OCTOBRE 2019

ET

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs accepte la demande de servitude puisqu'elle est dans l'intérêt de ses citoyens, et ce, conditionnellement à la présentation du projet d'acte de servitude ainsi que la confirmation que les frais seront assumés en totalité par Aqua-Gestion Inc.

7.4 Autorisation d'octroi de mandat pour l'évaluation des frais de parc pour le lot 8B-3, rang 13, canton d'Archambault (chemin Lepoul)

313-10-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire évaluer le lot 8B-3, rang 13, canton d'Archambault (chemin Lepoul) pour l'établissement de la valeur des frais de parc ;

CONSIDÉRANT la demande de prix pour l'obtention de services professionnels auprès de deux firmes ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Évaluation Bruyère Charbonneau a présenté l'offre la plus basse, soit un montant de 650,00 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs accorde le contrat de l'évaluation de la valeur du lot 8B-3, rang 13, canton d'Archambault (chemin Lepoul) pour l'établissement de la valeur des frais de parc à la firme Évaluation Bruyère Charbonneau pour la somme de 650,00 \$ plus les taxes applicables ;

ET

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-61000-411.

7.5 Autorisation d'octroi de mandat pour l'évaluation des frais de parc pour les lots 22A-56 à 22A-59, rang 11, canton d'Archambault (chemin Rivest)

314-10-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire évaluer les lots 22A-56 à 22A-59, rang 11, canton d'Archambault (chemin Rivest) pour l'établissement de la valeur des frais de parc ;

CONSIDÉRANT la demande de prix pour l'obtention de services professionnels auprès de deux firmes ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Évaluations Serge Lavoie Inc. a présenté l'offre la plus basse, soit un montant de 750,00 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs accorde le contrat de l'évaluation de la valeur des lots 22A-56 à 22A-59, rang 11, canton d'Archambault (chemin Rivest) pour l'établissement de la valeur des frais de parc à la firme Évaluations Serge Lavoie Inc. pour la somme de 750,00 \$ plus les taxes applicables ;

ET

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-61000-411.

Monsieur Denis Desautels quitte la salle, il est 11h58



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 12 OCTOBRE 2019

8 SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

8.1 Bibliothèque

8.1.1 Rapport mensuel de la bibliothèque

315-10-2019

Madame Christiane Légaré, conseillère, présente le rapport mensuel de la bibliothèque pour le mois de septembre 2019, pour un total de 73 présences pour le mois.

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs accepte le rapport mensuel de la bibliothèque.

8.2 Confirmation de l'organisation d'une danse d'Halloween

316-10-2019

CONSIDÉRANT la nouvelle formule proposée afin de souligner la fête de l'Halloween, soit l'organisation d'une danse costumée ;

CONSIDÉRANT QUE cette danse et la distribution de bonbons seront organisés et supervisés par les pompiers de la Municipalité de Val-des-Lacs ;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise l'organisation d'une danse avec un prix pour le plus beau costume ainsi qu'un bar à bonbons le 31 octobre prochain au Centre Culturel et Communautaire.

8.3 Autorisation du projet et des coûts pour la réparation des œuvres d'art *Célébrons la culture se trouvant devant le Centre culturel et communautaire*

317-10-2019

CONSIDÉRANT la détérioration partielle des œuvres d'art se trouvant devant le Centre culturel et communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'artiste, madame Ginette Robitaille, propose une nouvelle structure pour une partie des œuvres afin qu'elle perdure plus facilement avec peu d'entretien ;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition comprend une garantie de deux ans ;

CONSIDÉRANT le dépôt de la maquette et de l'esquisse par l'artiste ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour la réalisation de ce mandat s'élève à 3 600,00\$ taxes incluses ;

Monsieur Denis Desautels est de retour dans la salle, il est 12h02

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise l'octroi du mandat à l'artiste, madame Ginette Robitaille, conformément à la proposition déposée en septembre 2019 ainsi que les maquettes et autres documents pour la somme de 3 600,00 \$ taxes incluses ;

ET



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 12 OCTOBRE 2019

QUE cette dépense soit affectée à l'argent prévu pour l'embellissement du CCC de 25 000 \$.

8.4 Par Monts et Vals

Madame Christiane Légaré informe les citoyens quant à la fin de l'organisme en charge des sentiers et aux étapes à venir.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire, monsieur Jean-Philippe Martin, rappelle la façon de procéder et répond aux questions qui lui sont posées par l'assistance.

9.1 Ajout d'un membre sur le comité de travail pour les démarches pour la construction neuve du garage municipal et de la caserne

318-10-2019

CONSIDÉRANT la résolution 301-10-2019 créant un comité de travail pour le dossier du garage municipal et de la caserne ;

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen de s'impliquer dans le comité de travail relativement au dossier du garage et de la caserne ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite impliquer un citoyen dans cette démarche ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Béchard a démontré son intérêt afin de s'impliquer dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen devra signer une entente de confidentialité ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs ajoute un membre au comité de travail dans le cadre du dossier du garage et de la caserne, soit monsieur Normand Béchard.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

319-10-2019

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée pour ainsi clore l'Assemblée ordinaire. Il est 12h23.

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, soussignée, madame Katia Morin, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean-Philippe Martin,
Maire**

**Katia Morin,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE
12 OCTOBRE 2019

Je, soussigné, Jean-Philippe Martin, maire de la municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Philippe Martin,
Maire